

Chez BazarChic, le groupe Galeries Lafayette trouve un repreneur... pour licencier

Mélanie Mermoz

En laissant au nouvel actionnaire du site BazarChic le soin de réaliser le plan de licenciements, le groupe Galeries Lafayette, sauvegarde son image de groupe français attaché à l'emploi et réalise des économies sur le dos des salariés. Et ce alors que d'autres sociétés du groupe pourraient bientôt, elles aussi, être touchées par des licenciements.

« Les salariés n'en peuvent plus. Beaucoup nous disent que même si leur emploi est conservé, ils ne souhaitent pas rester », s'exclament les élus, sans étiquette syndicale, du CSE de BazarChic, un site de vente en ligne premium. Alors qu'ils pensaient être fixés définitivement sur leur sort en mars, les incertitudes concernant le plan de licenciements (dit « de sauvegarde de l'emploi », PSE) prévoyant la suppression de 64 postes devraient se prolonger jusqu'à la fin de l'été. Car fin novembre 2024, la cessation d'activité de cette société, filiale du groupe Galeries Lafayette depuis 2016 et séparée en deux entités distinctes - BazarChic logistique et BazarChic SA son siège - a été décidée.

« La direction s'est contentée de l'annoncer en visio et ce alors même que la moitié des 64 salariés du siège était présente sur le site. Les discussions en Comité social et économique (CSE) sur le PSE ont été dans la même veine, très violentes », dénonce l'un des élus. L'inspection du travail a rappelé à l'ordre la société sur le respect de l'obligation d'information des élus. « Alors que le groupe dépasse les 3,6 milliards de chiffres d'affaires, il a proposé un plan social à peine au-dessus des obligations légales », poursuit-il.

Un repreneur, de Dubaï à Hong Kong

Fin janvier, les salariés du siège ont fait 3 jours de grève et sont allés distribuer des tracts devant le magasin parisien des Galeries Lafayette pour exiger du groupe des contreparties en adéquation avec ses résultats financiers. Mi-février, alors que les élus de CSE de BazarChic SA étaient sur le point de rendre leur avis concernant le plan de licenciements, la procédure a été interrompue. Un repreneur, AA Investments, a été trouvé et c'est lui à qui revient la charge de mener le PSE. En revanche, celui de la filiale logistique, négocié par la CGT commerce, n'est pas interrompu.

AA Investment est un fonds d'investissement basé à Hong-Kong et dont les propriétaires franco-iraniens Samir Goshayeshi et son fils Arman, sont basés à Dubaï. Initialement positionnée sur le secteur de la beauté, cette société d'e-commerce vient de racheter plusieurs sites de vente en ligne haut de gamme en difficultés. Depuis septembre 2024, Smallable (articles de mode et de décoration pour la famille), le portail Wethenew (sneakers streetwear en séries limitées) et de l'Exception (mode haut de gamme) sont tombés dans son escarcelle. La reprise de BazarChic s'effectue via une cession de parts sociales.

Dans le commerce en ligne, les données clients constituent la richesse principale. Or, BazarChic dispose a minima de deux millions de clients actifs. En cas de vente d'une société, le règlement général de protection des données (RGPD) impose de demander individuellement à chaque contact s'il accepte le transfert de ses données. Une obligation qui n'existe pas en cas de changement d'actionnaire. « Faire une cession de parts sociale est un choix économique, le groupe Galeries Lafayette a préféré les enjeux de business aux enjeux sociaux », déplore Jonathan Cadot, l'avocat du CSE.

Le Groupe Galeries Lafayette bientôt auditionné par l'Assemblée

Pour reprendre BazarChic, AA Investments n'a pas à déboursier le moindre centime, le groupe Galeries Lafayette lui verse même plusieurs millions d'euros. Cela permet non seulement d'apurer les dettes, mais aussi de payer le plan de licenciements. Pour les salariés, cette externalisation du plan de licenciements est une très mauvaise nouvelle. L'obligation de proposer un congé de reclassement qui incombe aux entreprises appartenant à un groupe de plus de 1 000 personnes disparaît ; le contrat de sécurisation professionnelle est pour eux beaucoup moins avantageux ; le préavis disparaît.

Pour les Galeries Lafayette, cela permet non seulement de protéger leur image de groupe familial qui ne licencie pas mais aussi de faire des économies. « Alors que le congé de reclassement est financé par l'entreprise, le congé de sécurisation professionnelle est pris en charge par la collectivité via France Travail », précise l'avocat. Interrogé par l'Humanité sur cette externalisation, sur le maintien du même niveau de PSE pour les salariés, le Groupe Galeries Lafayette a botté en touche, se contentant de se féliciter du maintien de 45 emplois. Contactés, le nouvel actionnaire, pas plus que la direction de BazarChic, n'ont répondu à nos questions.

Les salariés du siège, eux, ne comptent pas en rester là. La moitié envisage de saisir les prud'hommes pour faire appliquer la bonne convention collective. La société est rattachée à celle du commerce en gros alors que la convention collective de la vente à distance, beaucoup plus favorable, devrait selon eux s'appliquer.

Le 18 mars, les élus du CSE ont été reçus à l'Assemblée nationale par la députée insoumise Danièle Simonet et le député écologiste Benjamin Lucas. La première a interpellé sur le sujet la ministre du Travail dans une question au gouvernement. Le second, rapporteur de la commission d'enquête sur les défaillances des pouvoirs publics face à la multiplication des plans de licenciement, a prévu de questionner officiellement le Groupe Galeries Lafayette sur ce dossier. Un coup de semonce bienvenu alors que d'autres PSE s'y préparent avec la fermeture annoncée des magasins marseillais d'ici la fin de l'année et les grosses difficultés rencontrées par la Redoute.

[Cet article est paru dans L'Humanité \(site web\) \(https://www.humanite.fr/social-et-economie/commerce-en-ligne/a-bazarchic-le-groupe-galeries-lafayette-externalise-le-plan-social\)](https://www.humanite.fr/social-et-economie/commerce-en-ligne/a-bazarchic-le-groupe-galeries-lafayette-externalise-le-plan-social)

© 2025 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le **27 mars 2025** à **BIBLIOTHÈQUE-DE-RENNES-MÉTROPOLE** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news·20250326·HUW·032